

## Prévention

Des avertisseurs de fumée portant un sceau d'homologation doivent être installés dans chaque habitation, à chaque étage.

Le propriétaire doit remplacer les avertisseurs de fumée 10 ans après la date de fabrication (ou 10 ans après l'achat si la date de fabrication n'est pas inscrite, si le détecteur a été peinturé ou s'il est défectueux). Il faut changer les piles du détecteur de fumée chaque fois que nous changeons l'heure au Québec (en Novembre et en Mars). Il ne faut jamais enlever les piles du détecteur de fumée.

***Assurez-vous de toujours avoir un extincteur portatif d'un minimum de 5 lbs à portée de la main.***

## Prevention

Smoke alarms bearing an approval seal must be installed in each dwelling on each floor.

Owners must replace smoke alarms 10 years after the date of manufacture (or 10 years after purchase if the date of manufacture is not recorded, if the alarm has been painted or if it is defective).

It is recommended that batteries be replaced after each time change and that batteries never be removed from smoke alarms.

***Make sure you always have a portable fire extinguisher of at least of 5 lbs on hand.***

## Contactez-nous Contact us



11920, 1re Avenue  
Saint-Georges (Québec)  
G5Y 2E1

418 228-9610  
[cje@cjebeauce-sud.com](mailto:cje@cjebeauce-sud.com)

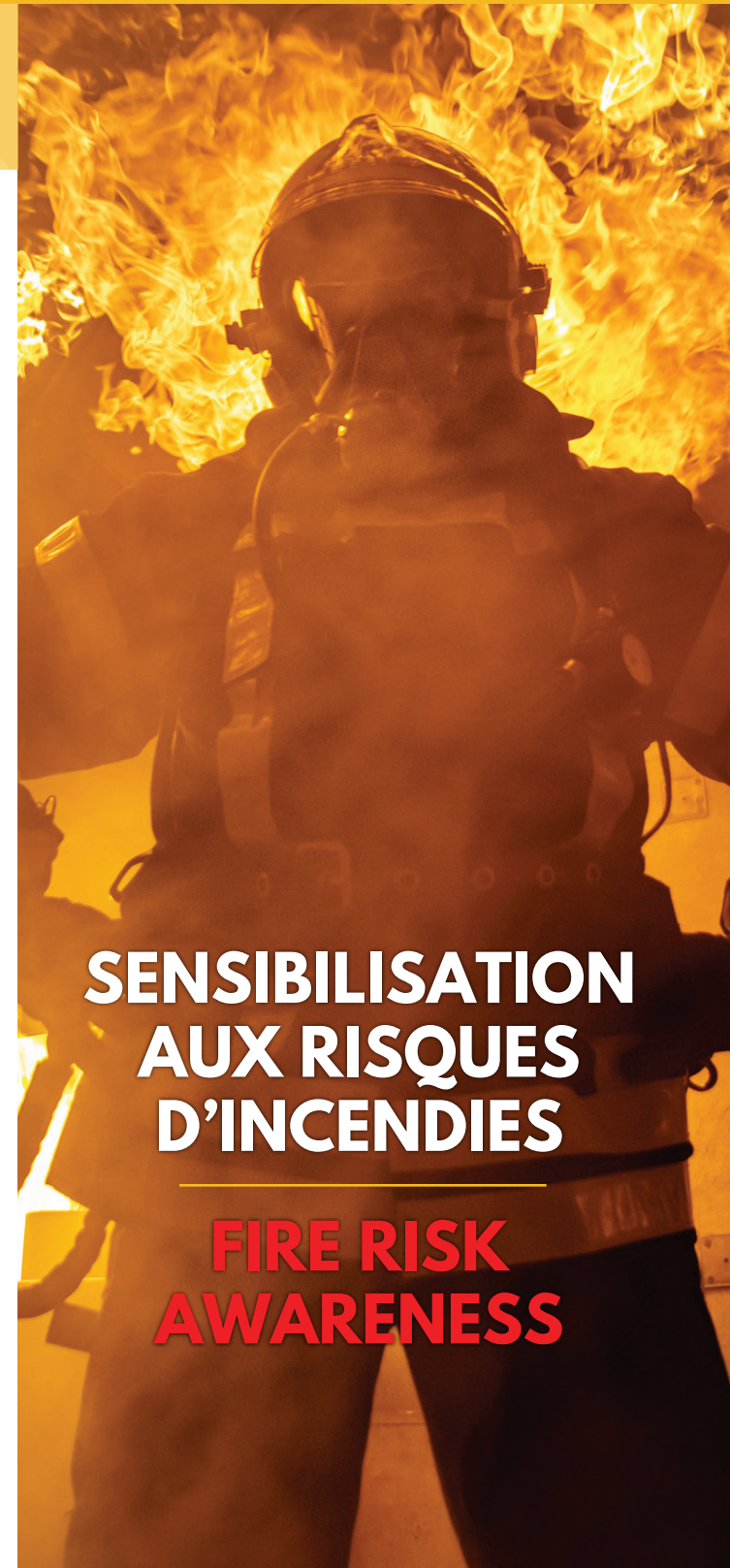
**EN CAS D'URGENCE  
IN CASE OF EMERGENCY**



## Partenaires Partners



Québec



**SENSIBILISATION  
AUX RISQUES  
D'INCENDIES**

**FIRE RISK  
AWARENESS**

## Les appareils de chauffage d'appoint

- Ne jamais laisser d'objet devant la source de chauffage et vérifier qu'il n'y ai aucun objet dans l'appareil de chauffage.
- Ne pas utiliser de chauffage d'appoint puisqu'ils augmentent les risques d'incendies.



## Les appareils de cuisson

- Ne vous laissez jamais distraire par le téléphone ou la télévision.
- Ne placez jamais d'objets combustibles sur la surface de cuisson ou à proximité. Ne jamais mettre d'objets combustibles dans le four (par exemple une boîte de pizza en carton).
- Ne jamais utiliser de barbecue à l'intérieur de son domicile.

## Auxiliary heaters

- Never leave any object in front of the heater.
- Avoid using auxiliary heaters as they increase the risk of fires

## Cooking appliances

- Never be distracted by the phone or television.
- Never place combustible objects on or near the cooking surface. Never place combustible objects in the oven (for example, cardboard pizza box).
- Never use a barbecue inside your home.

## Friture

- Lorsque vous cuisinez, surveillez en tout temps votre appareil de cuisson, particulièrement durant l'utilisation d'huiles ou de graisses de chauffage.
- Ne déplacez jamais une casserole en flammes.
- N'utilisez jamais une casserole pour frire vos aliments.
- Ne jamais utiliser une torche au propane pour cuisiner les aliments.
- Pour la friture, utiliser une friteuse certifiée CSA ou ULC munie d'un thermostat.



## Frying

- When cooking, watch your cooking appliance at all times, especially when using oils or fats.
- Never move a burning pan.
- Never use a pan to fry your food.
- Never use a propane torch to cook food
- When frying, use a CSA or ULC certified fryer equipped with a thermostat.



**Attention à ce type de cuisson.  
Il représente un haut risque d'incendie !**



**Be careful with this type of cooking  
as it presents a high risk of fire.**

**Ne pas utiliser de l'encen oriental (Bkhour)  
Do not use oriental incense (Bkhour)**

## Les feux à ciel ouvert

- Pour faire un feu extérieur, un permis de brûlage doit être émis par le Service de sécurité incendie afin d'autoriser un feu à ciel ouvert.
- Aucun permis de feu à ciel ouvert n'est accordé en milieu urbain.
- Il est interdit que la fumée du feu nuise aux voisins.
- Il est interdit d'utiliser une cuve et de brûler des déchets (des feuilles, de l'herbe, etc.).
- Le foyer extérieur doit être situé à 3 mètres de tout bâtiment et installé sur des matériaux incombustibles.
- La cheminée doit être munie d'un pare-étincelles.

## Open fires

- To make an outdoor fire, a burning permit must be issued by the Fire Department to authorize open fires.
- No open fire permits are issued in urban areas. It is forbidden for the smoke from the fire to disturb neighbors.
- Is forbidden to use a tank and to burn waste (leaves, grass, etc.).
- The outdoor fireplace must be located 3 meters away from any building and installed on non-combustible materials. The chimney must be equipped with a spark arrester.

trait d'union  
SERVICE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS EN BEAUCE-SARTIGAN

**EN CAS D'URGENCE  
IN CASE OF EMERGENCY**

